

Michel Curchod
Mireille Andrist
Anita Messere
p/a Cité-Devant 10
1005 Lausanne

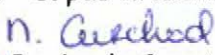
Lausanne, le 25 novembre 2020

Madame la Présidente
du Conseil Communal
Pl. de la Palud 2
1002 Lausanne

**Remise de trois pétitions toutes à destination du Conseil communal
concernant les quartiers de la Cité, Beau-Séjour - rue du Midi, Benjamin-Constant**

Madame la Présidente,

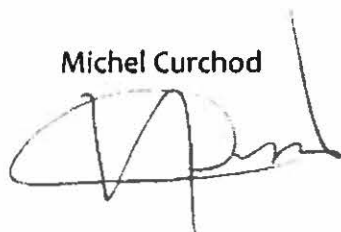
C'est en mains propres que nous vous remettons ce jour trois pétitions aux signatures réelles - et pas virtuelles - concernant les quartiers cités en titre.

-  - Benjamin-Constant : « Pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (1614 signatures)
- Beau-Séjour - rue du Midi : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (1397 signatures)
 - La Cité : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (1347 signatures)

Total des signatures : 4358

Nous vous remercions pour cette réception et souhaitons transmettre ces trois pétitions à la Commission des pétitions en vue d'une discussion au sein du Conseil communal.

En attente de vos nouvelles, nous vous transmettons, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Michel Curchod


Mireille Andrist


Anita Messere


Pétition adressée à Mme. Florence Germond, Directrice du Service des Routes et de la Mobilité, Rue du Port-Franc 2 – 1002 Lausanne

Madame,

Mis devant le fait accompli de travaux de réaménagement envisagés à la Place Benjamin-Constant sous prétexte de mesures Covid 19, incluant la suppression de 5 places de parc existantes, sans concertation avec les parties intéressées, les soussignés demandent à la Ville de renoncer à ce chantier, ou tout au moins de les reporter jusqu'à plus ample consultation de la population et des milieux directement concernés.

En effet, les 5 places que vous envisagez de supprimer sont parmi les dernières de tout le périmètre de Benjamin-Constant à disposition de la clientèle des commerces, bureaux et cabinets médicaux environnants ; elles sont à ce titre indispensable aux personnes motorisées et à mobilité réduite, lesquelles ne peuvent utiliser le parking de la Paix.

Supprimer ces places revient en outre à péjorer de manière grave et irréversible l'accès à toute une portion de l'hyper-centre lausannois, et met en danger la survie de commerces déjà durement touchés par les mesures anti-Covid.

Dans l'attente d'une meilleure concertation avec les principaux intéressés, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.